Circulaire de l'UNVFVT nº3/2010: Appel à projets pour 2012

Nous avons le plaisir de vous informer que le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture acceptera **entre le 4 janvier et le 1er avril 2011** les demandes de financement pour des subventions qui seront utilisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012.

Comme les années précédentes, les demandes devront être préparées et soumises par le biais du Système de subventions en ligne accessible à travers le site Internet général du Fonds – http://www.ohchr.org/FR/Issues/Pages/TortureFundMain.aspx.
Un manuel d'utilisateur est disponible sur le site Internet du Système de subventions en ligne pour aider à l'utilisation de cet outil et préparer la demande de subvention. Pour communiquer des problèmes techniques ou pour demander de l'aide lors la préparation de la demande, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : grantstechsupport@ohchr.org

Les subventions seront octroyées aux organisations fournissant des services de réhabilitation aux victimes de la torture. Cette assistance peut être médicale, psychologique, juridique ou sociale. Les demandes provenant de toutes les régions du monde seront acceptées. Toutefois les projets situés en Afrique, Asie et Asie Centrale seront considérés comme prioritaires. Toutes les demandes de financement devront être soumises en anglais, français ou espagnol, mais les instructions quant à la soumission de demandes de subvention en russe peuvent être fournies par le secrétariat.

Veuillez noter que seules les demandes de financement conformes aux Lignes directrices du Fonds seront examinées par le Conseil d'administration. Celles-ci ont été amendées par le Conseil d'administration lors de sa 33ème session en octobre 2010. Les organisations sont invitées à consulter ces nouvelles Lignes directrices avant de soumettre leur nouvelle demande. Elles seront disponibles à partir du 4 janvier 2011 sur la page internet du Fonds.

Situation financière du Fonds

Le Conseil d'Administration informe les bénéficiaires qu'en 2011, du fait de la baisse des contributions volontaires reçues pour cette année, il n'a pas été en mesure de maintenir son financement des organisations au même niveau qu'en 2010, et qu'il a du procéder aux coupes stratégiques suivantes : une baisse de 20% a été appliquée aux subventions accordées aux projets situés dans les pays d'Europe occidentale et autres (WEOG), tandis que tous les projets situés dans les autres régions ont subi une diminution de 10% de leur subventions. De plus, la considération des demandes de financement pour des projets de formations et séminaires pour les professionnels assistant les victimes de torture a été suspendue dans l'attente de l'obtention éventuelle de contributions volontaires additionnelles. En règle générale, le financement des nouveaux projets a été limité à US$20,000 au lieu des US$50,000 habituels. Si les contributions pour 2012 se maintiennent au niveau actuel, le Fonds sera dans l'obligation de maintenir son financement au niveau de 2011.

Pour les organisations ayant reçu une subvention du Fonds pour 2010

Les rapports narratif et financier sur les subventions utilisées en 2010 devront être préparés et soumis par le biais du système de subventions en ligne qui sera mis à la disposition des usagers entre **le 4 janvier et le 1er avril 2011**. Les organisations doivent également faire parvenir par courrier, au plus tard le 1er avril 2011, une version papier desdits rapports, dûment signée et datée par le responsable de projet.

Veuillez noter que les nouvelles demandes de financement provenant des organisations n'ayant pas fourni l'ensemble des rapports dus ne seront pas prises en compte.

Nous vous serions reconnaissants de communiquer cet appel aux organisations œuvrant en faveur des victimes de la torture et des membres de leurs familles.

Le secrétariat du Fonds
unvfvt@ohchr.org